

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

**Délibération
n° 2007.03.101**

**Réseau électronique
de télécommunication
à haut débit :
subvention
d'équipement
informatique espace
public numérique de
l'Espace CNED sur le
site de l'Espace
FRANQUIN à
ANGOULEME**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Daniel OPIC, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT DEBIT : SUBVENTION D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE L'ESPACE CNED SUR LE SITE DE L'ESPACE FRANQUIN A ANGOULEME

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, la ComAGA a souhaité, par délibération n°192 du conseil communautaire du 30 septembre 2004, mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques, validant ainsi une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

En effet, nombre d'Espaces Publics Numériques existent aujourd'hui sans que leurs usages n'aient été optimisés au service d'une population la plus large possible. Ce projet s'inscrit prioritairement en direction des publics en difficulté afin de leur proposer l'environnement à la fois attractif et utile d'espaces publics, dans une démarche visant au désenclavement géographique et à celui des problématiques personnelles et à la socialisation. Il consiste à offrir un contenu pédagogique partagé pour l'utilisation d'espaces publics numériques ou espaces d'accès à Internet, existants ou à créer, dans l'agglomération du Grand Angoulême. Il se fonde sur un engagement partenarial autour d'un «*projet éducatif*» commun des acteurs locaux ouverts à la mutualisation des moyens pour une approche transversale et interactive des services. Le partenariat envisagé mobiliserait un ensemble d'acteurs du territoire : collectivités, structures privées et associatives. A terme, ce projet vise à pérenniser les usages des espaces numériques autour de projets pédagogiques partagés sur l'ensemble du territoire.

L'objectif du projet proposé par l'Espace CNED est de créer un réseau entre les différents EPN existants et de développer l'accès aux espaces publics au profit d'une population éloignée des nouvelles technologies. Il s'agit notamment de personnes en difficultés sociales, en recherche de formation ou d'emploi, des étudiants, des personnes souffrant d'un handicap.

En conséquence, une charte entre la ComAGA et l'Espace CNED fixant les modalités du partenariat est nécessaire.

Il est rappelé que ne peuvent prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 janvier 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances programmation du 13 mars 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la Charte « Espace Public Numérique » ci-jointe,

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer et à verser une subvention d'investissement à « ***l'ESPACE CNED*** » pour un montant de **4 000 €**.

D'IMPUTER la dépense au budget Principal – article 2042 – rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mars 2007	<u>Affiché le :</u> 30 mars 2007